



À quoi servent vos dons ?

Chaque euro collecté est intégralement reversé à Action contre la Faim.

En 2016, Action contre la Faim affectera 75% des dons nets issus du Challenge contre la Faim à ses programmes à Madagascar et Djibouti. 25% seront affectés aux urgences et besoins rencontrés sur le terrain.



75%

Madagascar
et Djibouti

25%

Urgences et
besoins rencontrés
sur le terrain

Action contre la Faim : 36 ans de combat !

Action contre la Faim est une ONG internationale qui lutte contre la faim dans le monde.

Sa mission est de sauver des vies en éradiquant la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition.

Action contre la Faim intervient en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.

13,6
millions
de personnes
aidées en 2014
dans
46
pays

Informations et inscriptions

Philippe Beghein
annecy@actioncontrelafaim.org

06 84 62 35 41

Maël Planchot
mplanchot@actioncontrelafaim.org
01 70 84 71 12

www.challengecontrelafaim.org

#ChallengeContreLaFaim

Design graphique : Panik Grafik / Nicolas Ripoll / www.panik-grafik.fr
Photo : © Martinmark - Dreamstime.com © Alicia Garcia, ACF Spain - Mauritanie
© ACF, Manuel Llorca Garcia © The Frank, ACF USA - Soudan © Sanjit Das - Panos - Népal



MOBILISEZ VOTRE ENTREPRISE ET
FÉDÉREZ VOS SALARIÉS EN PARTICIPANT À
UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET SOLIDAIRE UNIQUE

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - PARC THERMAL DU FAYET

le
Challenge
contre la **Faim**



Un événement organisé par



www.challengecontrelafaim.org

Le principe du Challenge

Pendant 1h30, vos salariés défendent les couleurs de votre entreprise et soutiennent une grande cause humanitaire :

1 inscrit 10 €* de don forfaitaire Conditions d'accueil et de sécurité optimales Dossard et bracelet pour calcul des tours et minutes	+	1 km de course ou de marche 6 minutes de zumba 15 €* de don à Action contre la Faim
--	---	--

60 % déductible *60% du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Pour exemple : le montant moyen par participant est de 188€, soit 75€ par participant après déduction fiscale.

Pourquoi participer ?

- Un événement 100% solidaire
- Un projet clé en main et fédérateur
- Un événement multi-sports ouvert à tous
- Une mobilisation nationale



Comment participer ?

1
Inscrivez votre entreprise

Contactez-nous ou rendez-vous sur www.challengecontrelafaim.com

2
Mobilisez vos salariés

Utilisez notre kit de communication et nos outils de mobilisation.

3
Rendez-vous le jour J

Courez, marchez, dansez, au profit d'Action contre la Faim.

4
Découvrez vos résultats

Communiquez auprès de vos équipes et partagez photos et vidéos de l'événement.

5
Envoyez votre don

Adressez votre don à Action contre la Faim et recevez votre reçu fiscal.

Vos dons en action

1 tour ou 6 minutes
= 15 €
10 enfants
sous-nutris bénéficient de médicaments nécessaires à leur traitement nutritionnel.

12 tours ou 72 minutes
= 180 €
12 personnes
bénéficient d'un kit d'urgence comprenant un seau, une couverture, une bâche plastique, des ustensiles de cuisine et un savon.

En 2015

Le Challenge contre la Faim a réuni dans **6 villes** de France, près de **170 entreprises** et **5 500 salariés**.

Ensemble, ils ont permis de collecter plus de **900 000 €** pour Action contre la Faim.

Ils ont participé : AGEFIPH, AMUNDI, AXA ATOUT COEUR, BANQUE POPULAIRE, BNP PARIBAS, BFORBANK, CAISSE DES DEPOTS, COMEXPOSIUM, EDF ENERGIES NOUVELLES, ENGIE, EULER HERMES, FISHER SCIENTIFIC, GFK, HAUTS-DE-SEINE HABITAT, HSBC FRANCE, KPMG, LAGARDÈRE SERVICES TRAVEL RETAIL, MONDIAL ASSISTANCE SOLIDAIRE, NUTRISET, REED EXPOSITION, ROEDERER, SACEM, SAINT-GOBAIN, SNCF VOYAGES, SHELL, SQUARE HABITAT, SYSTÈME U CENTRALE NATIONALE, ZENITHOPTIMEDIA...